

SEMAINE DU LUNDI 31 AOÛT AU DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2015

Front commun contre les coupes

Le Devoir, 8/31/2015, A1 (#réf : 7014)

Florence Sara G. Ferraris

Longueur : Long; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Syndicats, Parents, Compressions gouvernementales

La colère gronde, plus forte que jamais, dans les écoles du Québec, alors que les jeunes font tout juste leur retour dans les classes. Pour la première fois de leur histoire, les syndicats d'enseignants, les comités de parents et les directions d'établissements scolaires unissent leur voix dès la rentrée pour dénoncer les compressions et pour exiger que le gouvernement recommence au plus vite à investir en éducation. Réunies dimanche à Montréal, de nombreuses fédérations représentant plusieurs milliers de professionnels de l'éducation ont rappelé à l'ordre le ministre de l'Éducation, François Blais, lui faisant remarquer que son rôle est de « se battre pour l'éducation, et non pas de livrer un message politique ». « Il est temps que l'on reconnaisse que l'éducation n'est pas une dépense, mais un investissement, une priorité de société que nous avons choisie collectivement, martèle Louise Chabot, présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Et l'argent existe. Ce sont des décisions politiques qui font en sorte qu'il n'est pas injecté en éducation. » « Vous savez, l'austérité ce n'est pas une fin en soi, ajoute Corinne Payne, présidente de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), organisation à l'origine de la coalition qui se met tout juste en marche. Mais, on peut choisir comment on veut se rendre, et rien ne nous oblige à tout saccager sur notre passage. » Bien que les compressions soient décriées depuis des mois, c'est la rentrée actuelle qui semble mettre en lumière leurs effets réels. Suppressions de poste, liste d'attente de plus en plus longue pour accéder aux services de soutien, augmentation du nombre d'enfants dans les classes, réduction des heures des secrétaires et des adjoints administratifs ne sont là que quelques-unes des adaptations avec lesquelles doit composer le milieu. À un point tel que les directions d'établissements scolaires commencent à craindre que les compressions mènent à une augmentation du décrochage scolaire, puisque les compressions remettent en question « le principe d'égalité des chances sur lequel s'est construit le réseau public québécois ». Et bien qu'il soit encore trop tôt pour indiquer si les parents appuieront les enseignants dans leurs propres revendications dans le cadre des négociations de leur convention collective, la porte-parole de la Coalition des parents pour l'école publique, Ève Kirlin, estime qu'une importante réflexion devra avoir lieu le moment

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 31 août au 6 septembre

venu. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/education/448893/le-milieu-scolaire-sonne-l-alarme>.

Éducation sexuelle – aucune exemption du cours n’est envisagée

Le Devoir, 8/31/2015, A2 (#réf : 7015)

Jocelyne Richer Presse canadienne

Longueur : Moyen; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Sexualité, Parents, Projet pilote

La connaissance des choses du sexe est trop importante pour être facultative, aux yeux du ministère de l'Éducation. Au même titre que le français et les mathématiques, l'éducation sexuelle sera donc obligatoire pour tous, de la maternelle à la cinquième secondaire dans les écoles du Québec, sans égard aux convictions religieuses et valeurs des parents issus de différentes communautés. Aucune exemption ne sera tolérée. Dans un premier temps, un projet pilote d'éducation sexuelle, qui démarrera dès la rentrée scolaire dans une quinzaine d'écoles, durera deux ans. Ce programme, dont bénéficieront 8200 élèves, devrait par la suite être intégré au programme de tous les élèves dès 2017. Mais on sait déjà que ce programme est loin de faire l'unanimité. Qu'il s'agisse du caractère obligatoire du cours, du manque de formation des enseignants, de l'absence de consultation du milieu ou de l'approche pédagogique retenue par le ministère de l'Éducation, les sujets de controverse ne manqueront pas au cours des prochains mois. Et que cela leur plaise ou non, les parents plus frileux en matière de sexualité devront se faire à l'idée que leurs enfants vont entendre parler des manifestations de la puberté, voire des différentes pratiques sexuelles, pendant un cours sur la règle de trois ou un autre sur l'accord des participes passés. « Pour l'instant, aucune exemption n'est prévue », a indiqué un porte-parole du ministère, Pascal Ouellet. « L'éducation à la sexualité est prévue pour tous les élèves du Québec », explique M. Ouellet. Car ses effets seront bénéfiques pour « prévenir les agressions sexuelles, la violence dans les relations amoureuses, les infections transmissibles par le sang et sexuellement, et les grossesses non désirées ». Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/education/448859/education-sexuelle-aucune-exemption-du-cours-ne-sera-toleree>.

Aide médicale à mourir : le financement des maisons de soins palliatifs pourrait être remis en question

La Presse, 9/2/2015, Cyberpresse (#réf : 7016)

Katia Gagnon

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Aide médicale à mourir, Soins palliatifs, Réseau de la santé

L'avocat spécialisé dans la défense des droits des patients, Me Jean-Pierre Ménard, croit que le financement public des maisons de soins palliatifs pourrait être remis en question

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 31 août au 6 septembre

à la suite de la décision de ces établissements de refuser d'administrer l'aide médicale à mourir à leurs patients. Chaque année, le gouvernement dépense 18 millions pour financer en partie les 29 maisons de soins palliatifs du Québec. « Le financement est de 68 000 \$ par année par lit », explique la porte-parole du ministère de la Santé, Marie-Claude Lacasse. L'avocat mentionne que le message envoyé est que si un patient veut des services dans une maison de soins palliatifs, il ne doit pas demander l'aide médicale à mourir. « Ça ne respecte pas l'esprit de la loi. C'est une pente dangereuse », dit-il. Le président du Collège des médecins du Québec, le Dr Charles Bernard, a tenu à calmer le jeu, mercredi. « C'est un sujet sensible. Mais la société a décidé d'aller de l'avant avec l'aide médicale à mourir. Et nous sommes là pour nous assurer que ça se passe bien », dit-il. Le Dr Bernard a rappelé que « les soins palliatifs continueront d'être encouragés » et que « très peu de patients » demanderont l'aide médicale à mourir. Sommité en soins palliatifs à domicile au Québec, la Dre Geneviève Dechêne lance elle aussi un appel au calme. En 32 ans de pratique, seulement deux patients lui ont demandé une aide médicale à mourir. Elle rappelle que la loi 52 concerne surtout les soins palliatifs, obligeant tous les hôpitaux de la province à offrir de tels soins d'ici quatre ans. Pour la Dre Dechêne, il est « normal que les médecins de soins palliatifs ne veuillent pas offrir l'euthanasie ». « Nous offrons des soins de vie. Je ne suis peut-être pas la bonne personne pour offrir ça. Mais certains collègues, comme, par exemple, des intensivistes, pourraient être à l'aise avec ça », dit la Dre Dechêne, qui note qu'en Suisse, où l'euthanasie est autorisée, aucun médecin de soins palliatifs ne la pratique, à sa connaissance. Un peu plus tôt hier, le ministre de la Santé Gaétan Barrette n'a pas caché sa colère envers les médecins de soins palliatifs du CHUM, qui se sont tous prononcés contre l'aide médicale à mourir. Le ministre les a menacés de sanctions disciplinaires s'ils font obstacle à la loi dans leur établissement. M. Barrette s'en est aussi pris aux responsables des maisons de soins palliatifs. « C'est de l'intégrisme administratif. Ils vont forcer des gens en fin de vie hébergés dans leurs murs à déménager pour avoir accès à l'aide médicale à mourir? Ça dépasse l'entendement. » Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201509/02/01-4897294-aide-medicale-a-mourir-le-financement-des-maisons-de-soins-palliatifs-pourrait-etre-remis-en-question.php>.

Garderies de Mulcair : les provinces ne débordent pas d'enthousiasme
Le Devoir, 9/3/2015, A3 (#réf : 7017)

Hélène Buzzati

Longueur : Moyen; Catégorie : Services de garde

Mots-clés : Élections fédérales, Places en garderies, Gouvernements provinciaux

Une des promesses électorales phares du NPD pendant la campagne électorale est de créer un million de places en garderie, d'ici huit ans, qui coûteraient 15 \$ par jour ou moins aux parents. « Nous sommes à une élection d'avoir des places en garderie à 15 \$ par jour », répète inlassablement Thomas Mulcair lors de ses événements publics. Mais sa promesse comporte une condition de taille : les provinces devront payer 40 % de la facture. Or, celles-ci ne débordent pas d'enthousiasme. La Colombie-Britannique,

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 31 août au 6 septembre

troisième province la plus peuplée au pays après l'Ontario et le Québec, ferme la porte à toute injection de fonds supplémentaires. « La Colombie-Britannique accueillerait favorablement tout appui fédéral à des programmes comme les garderies, mais pas des programmes fédéraux qui engendreraient de nouveaux coûts non abordables pour les contribuables de la province », indique au Devoir Sheldon Johnson, le porte-parole du ministre de l'Enfance et de la Famille. En coulisses, on explique qu'il n'est pas du tout dans l'intention de Victoria de bonifier les sommes déjà consacrées à cette fin. Selon une compilation effectuée par le Ottawa Citizen, une place en garderie en Colombie-Britannique coûte en moyenne 10 860 \$ par année, ce qui en fait la deuxième province la plus chère à ce chapitre, juste derrière l'Ontario à 11 648 \$. L'Ontario a pour sa part manifesté ses réticences envers la promesse de M. Mulcair la semaine dernière. Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont toutes donné la même réponse lorsque contactées par Le Devoir : en l'absence de détails concernant la promesse de Thomas Mulcair, en particulier les sommes en jeu, elles ne sont pas prêtes à s'engager à consacrer davantage d'argent aux garderies. Terre-Neuve ne s'avance pas davantage, mais prend elle aussi la peine de souligner qu'elle investit déjà beaucoup dans le domaine. Elle veut aussi savoir « quels impacts ces engagements auraient sur notre province », indique par courriel Heather MacLean, directrice des communications du premier ministre. Seules les deux provinces dirigées par des gouvernements néodémocrates — l'Alberta et le Manitoba — se disent d'accord avec le plan de Thomas Mulcair. Et encore, l'Alberta rend la chose conditionnelle à une embellie financière. Le programme du NPD prévoit qu'Ottawa investirait la première année 290 millions de dollars, pour une contribution provinciale présumée de 193 millions (pour 60 000 places). À la quatrième année d'un mandat Mulcair, la contribution fédérale annuelle s'élèverait à 1,9 milliard, obligeant les provinces à investir 1,3 milliard (370 000 places). M. Mulcair dit que son programme pourra prendre en compte les gestes déjà posés par une province. Aussi est-il acquis que le Québec obtiendrait sa part de financement sans qu'il soit obligé d'investir des sommes additionnelles dans son réseau. Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/canada/449166/garderies-de-mulcair-les-provinces-ne-debordent-pas-d-enthousiasme>.

Services de garde : la modulation des frais provoquerait des départs vers le privé

Radio-Canada, 9/3/2015, <http://ici.radio-canada.ca/> (#réf : 7012)

Davide Gentile

Longueur : Moyen; Catégorie : Services de garde

Mots-clés : Modulation des frais, CPE, Parents

Attirés par des coûts égaux et parfois inférieurs, les parents seraient de plus en plus nombreux à opter pour les garderies privées non subventionnées dans la région de Montréal. C'est du moins ce que constate l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ) à la suite d'une consultation réalisée auprès de la moitié des établissements de la région métropolitaine. « 7 % des enfants migrent à l'extérieur du

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 31 août au 6 septembre

réseau des centres de la petite enfance », affirme Louis Senécal, PDG de l'AQCPE. Selon l'organisation, pour les familles ayant un revenu total allant de 100 000 \$ à 130 000 \$, la contribution exigée dans les centres de la petite enfance (CPE) est désormais semblable ou supérieure au coût final facturé par les garderies privées non subventionnées, si l'on tient compte du remboursement d'impôt accordé par Québec. Depuis quelques mois, plusieurs sources consultées par Radio-Canada évoquent le phénomène, qui serait plus fréquent dans les milieux de la classe moyenne et de la classe moyenne aisée. Les listes d'attente auraient même baissé à certains endroits. L'AQCPE répète que la qualité offerte dans ces établissements est inégale, que les exigences sont moins élevées et les contrôles moins serrés que pour les réseaux des CPE. La concurrence que le gouvernement tente de stimuler entre les différents types de services de garde « vient de prendre le dessus sur le rôle du gouvernement de défendre sa politique publique », dit Louis Senécal. L'AQCPE pointe des études qui indiquent que les enfants qui ont fréquenté des CPE sont moins sujets à des problèmes de développement. La vaste majorité des enfants aux prises avec des problèmes de développement passe par le réseau des CPE. Lien : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/09/03/001-departs-garderies-privees-services-garde.shtml>.

Aide sociale – Québec est inéquitable envers les héritiers

Le Devoir, 9/3/2015, A1 (#réf : 7013)

Isabelle Porter

Longueur : Moyen; Catégorie : Aide sociale

Mots-clés : Héritage, MESS, Solidarité sociale

Le Tribunal administratif du Québec reproche au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale de créer des iniquités dans sa façon de traiter les dossiers d'aide sociale des personnes qui reçoivent un héritage. Les juges reprochent au ministère de pénaliser à tort les prestataires avec contraintes à l'emploi (inaptes au travail) lorsqu'ils reçoivent un héritage sous forme de fiducie. La loi, disent-ils, permet à ces personnes de recevoir des rentes sans qu'on ampute leur chèque. Or, le ministère ne l'entend pas ainsi. Citant des décisions antérieures, les juges estiment que le ministère ne respecte pas l'esprit de la loi, mais conduit « à un résultat absurde en pénalisant les personnes souvent plus vulnérables qui reçoivent en héritage une rente plutôt qu'une somme d'argent globale ». Au ministère de la Solidarité sociale, on nous dit « prendre acte » de la décision du Tribunal administratif. Selon le porte-parole David McKeown, des « travaux sont en cours sur cette question-là du côté du ministère ». « C'est certain qu'on ne peut qu'être attentif à la situation des prestataires qui n'ont pas nécessairement la capacité de gérer leurs ressources, ajoute-t-il. On comprend que des parents ont voulu les protéger sur le long terme par le biais d'une fiducie testamentaire. » Les travaux actuels visent justement à « déterminer le meilleur moyen d'aider cette clientèle-là ». Selon M. McKeown la question était déjà à l'étude avant la décision du Tribunal dont il est question ici. Au-delà du débat sur l'interprétation du règlement, les juges déplorent la « confusion » que ces règles créent auprès des prestataires. Dans une série d'articles

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 31 août au 6 septembre

publiés en juin, Le Devoir avait fait état de différents cas de prestataires désarmés devant la complexité des règles à suivre pour ne pas être pénalisés lorsqu'ils reçoivent un héritage notamment. Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/449160/aide-sociale-quebec-est-inequitable-envers>.

NOTE: *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*